

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : France dandurand

<https://www.cadre21.org/membres/ad5f90f53139f1af4227725d>

Date d'obtention : 2023-11-23 17:06:53

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Que dès qu'une victime ou un témoin vient nous voir en lien avec des photos prises et envoyées avec lesquelles il-elle n'est pas à l'aise, nous déclenchons le protocole sexto et rencontrons en première intention, la personne qui nous consulte. formulaires-questionnaires dirigées. Nous rencontrons par la suite les témoins- idem. L'aspect d'un geste impulsif ou malveillant doit être évalué- et soit on rencontre la personne qui possède ou a demandé la photo pour poursuivre formulaires-questionnaires dirigés (impulsif et ou sans malveillance- sensibilisation sexto) soit on le rencontre pour aviser de l'intervention à venir des policiers et confisquons l'appareil pour cesser toute propagation et ou méfaits. Collaboration avec police. Collaboration avec la direction de l'établissement.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Toujours être bien consciente et à l'affût de qui fait la demande d'aide. De ne jamais suggérer et ou induire des réponses en dérogeant du protocole et de la trousse sexto. De ne jamais remettre en doute les propos des victimes et des témoins. De ne jamais regarder consulter les appareils et ou matériels qui contiennent les dites photos. De ne jamais se faire le mandataire des services policiers. Toujours demeurer accueillant et réconfortant pour la victime. Cesser rapidement toute propagation possible des photos. Préserver l'identité et la confidentialité de tous les acteurs impliqués les uns envers les autres et envers la population de l'école et en général également.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Il peut très certainement être difficile ou délicat d'attester de la malveillance. Cela peut parfois être flou ou ambiguë. Alors que d'autres fois cela est très certainement d'une évidence.

Faire cesser-amenuire-arrêter toute la propagation de rumeurs-ouïes dires et autres dans de telles situation est toujours très demandant et difficile. Cela s'emballe tellement vite dans une école secondaire. Rigueur, discipline et rapidité sont de mises mais pas toujours évidentes .

La difficulté à préserver l'identité des victimes et de l'investigateur-agresseur l'un envers l'autre en cas de geste malveillant entre autre en regard de ci-haut et des déductions des personnes concernées.